

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS451

présenté par
M. Cavard, Mme Massonneau et M. Roumegas

ARTICLE 16

Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le seuil actuel de mise en place d'une commission sur l'égalité femme homme.